

PROJET PÉDAGOGIQUE

CENTRE DE LOISIRS « JULES VERNE »

CHAPONNAY

Mercredis-vacances scolaires

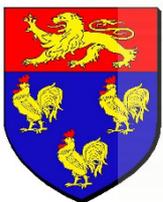
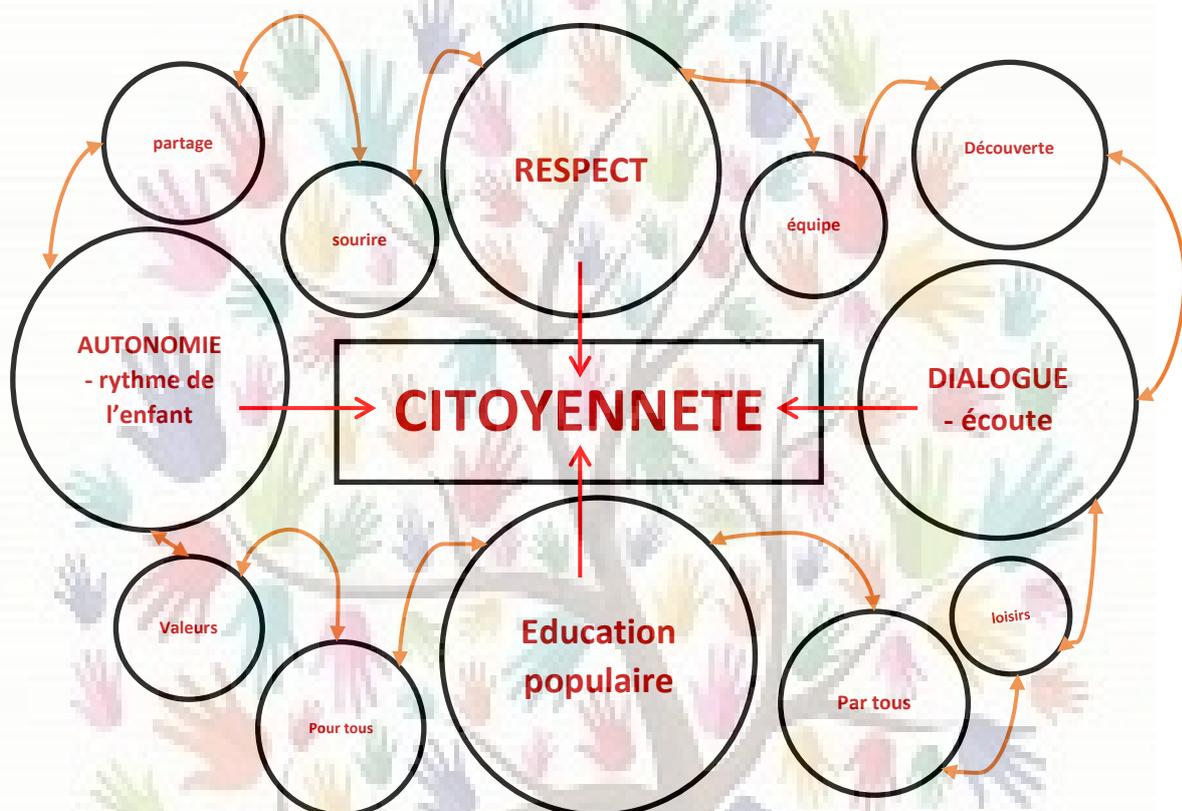


Table des matières :

1 . Présentation du contexte et du territoire

- 1.1 Le territoire : La ville de Chaponnay
- 1.2 Le centre de loisirs « Jules Verne »
- 1.3 Présentation des lieux d'accueil
 - 1.3.1 Les espaces dédiés aux enfants
 - 1.3.2 Les espaces dédiés aux adultes
- 1.4 Les inscriptions

2 . Les projets du centre « Jules Verne »

- 2.1 Le projet pédagogique du centre de loisirs (3-11 ans)
 - 2.1.1 Objectif général 1 : être acteur de sa journée
 - 2.1.2 Objectif général 2 : Privilégier le respect dans la vie quotidienne, faire de nos enfants de futurs citoyens.
 - 2.1.3 Objectif général 3 : Privilégier les différents types d'interactions sociales.
 - 2.1.4 Objectif général animateurs : créer un contexte favorable aux divertissements.
- 2.2 Le projet pédagogique du pôle ado (11-17 ans)
 - 2.2.1 Objectif général 1 : faire du pôle ado un lieu de rencontre et de convivialité.
 - 2.2.2 Objectif général 2 : Donner les moyens aux jeunes d'être autonomes.
 - 2.2.3 Objectif général 3 : Permettre aux jeunes d'avoir un accès à la culture.

3 . Modalités de mise en place du projet pédagogique.

- 3.1 Les modalités d'évaluation et bilan avec les enfants
- 3.2 La journée type
- 3.3 L'équipe pédagogique
 - 3.3.1 Constitution et rôle de la direction
 - 3.3.2 Constitution et rôle des animateurs
- 3.4 Les règles de vie de l'équipe
- 3.5 Les réunions et évaluations
 - 3.5.1 Les réunions quotidiennes
 - 3.5.2 Les réunions hebdomadaires
 - 3.5.3 Les évaluations individuelles
 - 3.5.3.1 L'évaluations diagnostique
 - 3.5.3.2 L'évaluation intermédiaire
 - 3.5.3.3 L'évaluation finale

4. En conclusion

1. Présentation du contexte et du territoire

1.1 Le territoire : La ville de Chaponnay

La commune de Chaponnay est située dans le Rhône au sud-est de Lyon, d'une population de 4200 habitants. Sa localisation géographique (30 minutes de Lyon), la proximité des infrastructures routières en fait une ville dite périurbaine en expansion permanente.

Chaponnay a su garder son caractère rural et son authenticité (grand parc, forêts, vie de village) tout en alliant modernité de ses infrastructures scolaires, sportives et culturelles. On y retrouve une école maternelle (2018), une école élémentaire, un collège privé et de nombreux pôles sportifs. (un projet de médiathèque est en cours)

Ce n'est pas moins de 500 enfants qui sont scolarisés en maternelle et primaire. Le développement de la population engendre toujours une demande croissante des besoins de prise en charge des enfants, ce qui induit, de la part du centre de loisirs, la nécessité d'une constante adaptation pour pouvoir répondre aux demandes des chaponnaysards.

La population de Chaponnay est une population dont la catégorie socio professionnelle est élevée.

1.2 Le centre de loisirs « Jules Verne »

- Organisateur : Mairie de Chaponnay
2, place de la mairie
69970 Chaponnay
Tel : 04.78.96.00.10
- Renseignements et inscription : Centre de loisirs Jules
4 allée saint Exupéry
69970 Chaponnay
Tel : 04.78.96.06.90

L'accueil de loisirs sans hébergement se fait au centre de loisirs Jules Verne durant l'année scolaire et à l'Orée des champs (chemin de Balezieu 69970 Chaponnay) durant les vacances d'été.

L'orée des champs vient d'être rénové et répond à toutes les normes imposées dans ce type d'établissement.

Le public accueilli : 130 enfants maximum de 3 à 12 ans durant les vacances scolaires et les mercredis.

Tranche d'âge	3/4 ans	5 ans	6/7 ans	8-11 ans	Ados
Capacité	24	24	36	24	18

Ces accueils sont assurés dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs (ACM) et des orientations fixées au projet éducatif de la ville de Chaponnay.

1.3 présentation des lieux d'accueil

1.3.1 les espaces dédiés aux enfants

- Pour les 3/5 ans :

Dans le cadre de son agrément PMI, le centre de loisirs est en mesure d'accueillir les enfants de moins de 6 ans.

Les enfants occupent les anciennes classes de l'école maternelle « les clémentières ». Chaque tranche d'âge à sa salle dédiée :

Une salle de 35m² pour les activités et le repos des 3/4 ans.

Une salle de 40 m² pour les 5 ans.

Un bloc sanitaire comprenant :

- 5 toilettes adaptés aux enfants
- 5 urinoirs
- 4 lavabos à hauteur d'enfant.

A l'extérieur, les enfants ont un accès à une cour commune avec le centre de loisirs.

- Pour les 6/12 ans :

À l'intérieur :

- 1 salle d'activité de 35m², dédiée aux 6-7 ans.
- 1 salle d'activité de 40 m², dédiée aux 8-12 ans.
- 1 salle d'activité de 40 m², dédiée aux ados, utilisée en dehors par les autres groupes en fonction des effectifs.
- 1 salle de 20 m² qui sert à la cuisine pédagogique et pour l'élaboration des gouters.
- 1 salle polyvalente située dans les bâtiments de l'école élémentaires et servant à des activités ponctuelles et sportives.
- 1 bloc sanitaire comprenant :
 - 1 toilette adaptée aux enfants
 - 1 toilettes maternelles
 - 1 lavabo à hauteur d'enfant
- 2 toilettes séparées dont un avec un petit lavabo.

À l'extérieur :

La cour du centre est commune avec celle du restaurant scolaire.

En commun :

1 salle de restauration de 70m² dans le restaurant scolaire

1 douche.

1.3.2 Les espaces dédiés aux adultes.

- 1 bureau de direction avec accès à une petite infirmerie et un lit de repos pour les enfants.
- 1 toilettes et un lavabo adulte.
- 1 salle de cuisine et de plonge dans le restaurant scolaire.

1.4 Les inscriptions

Les dossiers pour les nouvelles inscriptions doivent être déposés au centre de loisirs. L'ensemble des documents administratifs sont disponibles sur le site de la mairie. Par la suite les familles sont invitées à faire leurs inscriptions aux périodes d'activités via leur portail-famille.

2. Les projets du centre Jules Verne

2.1 Le projet pédagogique du centre de loisirs (3-11 ans)

Ce document est rédigé par le directeur du séjour.

Il définit les objectifs spécifiques de ce séjour en lien avec le projet éducatif de la ville et il précise les moyens que l'équipe mettra en place pour atteindre ces objectifs :

Organisation des différents moments de la journée

- Aménagement de l'espace
- Travail de l'équipe (ou plutôt des équipes : équipe de direction, équipe technique, équipe d'animation)
- Relation avec les familles...

2.1.1 Objectif général 1 : être acteur de sa journée

➤ C'est faire en sorte que l'enfant puisse faire ses propres choix et qu'il puisse agir sans l'aide d'un adulte :

Pour cette période, il faut rappeler que ce sont les vacances de l'enfant, il est donc important qu'ils soient acteurs et non spectateurs de ses loisirs. Ainsi, l'équipe d'animation devra donner à l'enfant la possibilité de choisir, de s'exprimer, de faire par lui-même, de se dépenser, de se découvrir et de se reposer.

Pour cela les animateurs devront lui proposer un panel d'activités qui lui permettra de choisir et de se retrouver dans l'activité. Hormis le choix de l'activité, les animateurs mettront en avant la notion du droit à l'erreur pour que l'enfant est envie de continuer et de progresser seul, ce qui lui permettra de gagner en confiance. Ils feront attention à ce que l'activité réponde autant à ses envies qu'à ses besoins.

➤ C'est laisser du temps libre aux enfants :

L'établissement du programme d'activités, fait en amont, prévoit bien entendu des temps calmes où les enfants pourront se reposer (dormir pour ceux qui sont fatigués où qui en ont besoin ou juste un moment de relaxation au calme).

Durant ce temps-là, des jeux adaptés seront mis à leur disposition.

➤ C'est responsabiliser l'enfant :

Un enfant a parfois besoin de se sentir grand vis-à-vis des autres enfants et des adultes. Pour l'aider, l'animateur créera une ambiance conviviale qui suscitera l'envie de participer et ainsi responsabilisera l'enfant dans diverses petites tâches du quotidien. bien sûr tout ceci se passera sous la surveillance et avec l'aide de l'animateur.

2.1.2 Objectif général 2 : Privilégier le respect dans la vie quotidienne, faire de nos enfants de futurs citoyens dans la vie quotidienne.

- C'est établir des règles de vie avec les enfants :
Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants, élément indispensable pour leur donner le sentiment de sécurité.
Ces règles seront élaborées avec les enfants et par la suite affichées pour leur permettre une meilleure appropriation.
- C'est respecter le rythme de vie de l'enfant :
C'est au centre de s'adapter au besoin de l'enfant et non l'inverse.
Ainsi l'équipe organisera ses journées, ses programmes et ses activités en réponse au rythme spécifique d'un enfant : temps de sommeil, de repos et d'activités. L'animateur, doit s'intéresser, de façon générale, à la vie de l'enfant et aux différents besoins physiologique et psychologique de chaque tranche d'âge. Il devra aussi être à l'écoute de l'enfant, faire attention à ne pas déroger aux habitudes (régimes alimentaires, allergies....).
- C'est organiser les groupes par tranche d'âge :
Ainsi nous pouvons répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant selon son âge (par exemple en séparant les 34 ans des 4.5-5 ans qui n'ont pas les mêmes besoins).
Cette mesure est une forme de respect envers l'enfant car elle permet de faciliter l'adaptation des différents temps de la journée à ses besoins.
De plus l'enfant se reconnaît plus facilement avec des enfants de même âge que lui et sera donc naturellement mis en confiance.
- C'est respecter les locaux et le matériel :
Pour que tout le monde puisse évoluer en toute sécurité dans des locaux, il est important que chaque animateur soit capable de repérer les dangers, mais aussi sensibiliser les enfants au respect du matériel.

2.1.3 Objectif général 3 : Privilégier les différents types d'interactions sociales.

Durant un accueil de loisirs, beaucoup d'acteurs gravitent autour de l'enfant. Ces derniers sont : les agents techniques, la direction, les animateurs ainsi que les parents.

Ainsi, on peut relever différents types de relations et d'échanges, indispensables dans la vie du centre :

- Relation direction\Animateurs :
 - Ce lien est le premier qui doit être mis en place étant donné que l'équipe est composée par la direction. La direction travaille avec les animateurs pour la mise en place du projet pédagogique.
 - Les animateurs pourront être accompagnés pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets d'animations, afin de donner du sens à leurs actions, ils seront responsabilisés et donc valoriser dans leur travail
- Relation direction\parents :
Vis-à-vis des parents, la direction jouera un rôle primordial car c'est elle qui représente l'accueil de loisirs et par extension la mairie de Chaponnay dont elle dépend.

- Relations animateurs\animateurs :
Instaurer de bonnes relations entre animateurs permet un travail d'équipe efficace, un bon accueil des enfants et des parents, ainsi qu'une réussite des objectifs du projet pédagogique : réalisation des projets d'activités transmission des valeurs
- Relation animateurs\enfants :
À travers ce lien essentiel, il est important d'instaurer une relation de confiance entre ces deux acteurs. Ce lien sera forgé tout au long du séjour à travers les activités, les jeux mais aussi tous les temps de la vie quotidienne (notamment les repas qui sont des moments privilégiés d'échange).
- Relation animateurs\parents :
Une relation délicate car c'est à l'animateur que les parents confient leurs enfants. Il est le médiateur entre le foyer et le centre de loisirs
En cas de litige les animateurs doivent savoir passer le relais à la direction.
- Relation avec les agents :
C'est une relation interne car elle concerne le lien entre les agents et : les enfants, les animateurs et la direction. Les agents sont là pour tout ce qui gravite autour du centre de loisirs : le nettoyage des locaux, la communications...

2.1.4 Objectif général animateurs : créer un contexte favorable aux activités ludiques.

- Créer le contexte le plus favorable possible à l'épanouissement et à la performance intellectuelle et sportive de chaque enfant (quelles que soient ses capacités physiques et ses caractéristiques psychologiques et sociales).
 - Proposer en collaboration avec les enfants un programme d'animation en parfaite harmonie avec l'âge, les motivations et les capacités des enfants avec un souci d'aller au-devant de leurs désirs et de leurs besoins.
 - Répondre à l'attente et respecter les besoins physiologiques et psychologiques de chacun faire valoir les droits de l'enfant, à savoir :
 1. Le droit à participer à des activités.
 2. Le droit à participer à des activités en rapport avec ses capacités et sa maturité.
 3. Le droit d'avoir des responsables adultes qualifiés.
 4. Le droit de participer aux activités comme un enfant et non comme un adulte.
 5. Le droit d'exprimer son avis sur la direction et les décisions qui engagent sa propre activité.
 6. Le droit d'évoluer dans un milieu sain et soucieux de la santé.
 7. Le droit à une préparation correcte pour la pratique de l'activité.
 8. Le droit à l'égalité des conditions pour prétendre à la réussite.
 9. Le droit d'être traité avec respect.
 10. Le droit de s'amuser.

En référence aux articles 31/12/13/15/17 et 23 des droits de l'enfant. Chaque enfant à le droit de protection, de prestation et de participation.

Créer le contexte le plus favorable au divertissement en proposant un « accueil de loisirs » encadré par une équipe pédagogique motivée, dynamique de qualité relationnelle établie et d'une grande disponibilité d'écoute. Les projets d'animations **doivent avoir du sens**.

2.2 – Le projet pédagogique du pôle ados (11-17 ans)

La tranche d'âge du public en question correspond à la période de vie durant laquelle les jeunes passent de l'enfance à l'âge adulte. Il en résulte un besoin de se trouver et de se retrouver.

Le rôle des adultes encadrants est alors de accompagner dans ce passage délicat et de pouvoir répondre à leurs attentes qui oscillent entre incertitude et besoin d'indépendance. Les objectifs pédagogiques qui en découlent tiennent donc compte du besoin des jeunes de continuer à vivre leur vie d'enfants tout en apprenant à prendre confiance en eux, prendre des responsabilités et devenir maître de leurs activités pour une transition vers le monde des adultes.

Ils ont un grand besoin de socialisation et de se retrouver entre eux dans un lieu qui leur est dédié. Voici les objectifs pédagogiques qui en découlent :

2.2.1 - Objectif général 1 – faire du pôle ados un lieu de rencontre et de convivialité.

➤ C'est faire en sorte que les jeunes ne s'inscrivent pas uniquement dans les sorties : par l'organisation régulière de moments conviviaux, comme des repas mais aussi en favorisant l'organisation d'activités et de grands jeux qui répondent à leurs attentes, les jeunes prendront plaisir à venir au pôle ados.

➤ C'est faire en sorte que les jeunes s'approprient leur espace dédié :
Par la mise en place d'ateliers de décoration et l'implication des jeunes dans l'agencement de leur salle, pourront s'approprier leur espace. Le pôle ados doit pouvoir être aménagé par les gens qui viennent.

2.2.2 – Objectif général 2 – Donner les moyens aux jeunes d'être autonomes.

➤ C'est permettre aux jeunes d'être acteurs de leur activité :
On invite les jeunes à participer à l'organisation d'activités (leur choix, les achats, la gestion d'un petit budget pour leur repas ou leur goûter...)

Par la mise en place de projets jeunes pour leur permettre de s'investir dans le financement de leur séjour. Les ados seront ainsi sensibilisés à la gestion d'un budget, à la création d'un projet et au financement de celui-ci.

Les ados peuvent également intervenir dans des missions citoyennes au sein du village afin de réaliser l'activité désirée. Les ados sont des citoyens en devenir, notre rôle est de les accompagner dans ce cheminement.

➤ C'est permettre aux jeunes de faire des choix sur l'organisation de leurs journées :
En instaurant un moment à chaque période pour que les jeunes organisent le programme des vacances suivantes. Les ados travaillent en étroite coopération avec les animateurs sur la préparation de leurs programmes.

En permettant aux jeunes de faire des activités différentes de celles indiquées sur le programme s'ils en font la demande

2.2.3 – Objectif général 3 : Permettre aux jeunes d'avoir un accès à la culture.

➤ C'est proposer un panel de sorties diversifiées :
Pour inciter les jeunes à faire de nouvelles découvertes, notre volonté est de proposer une sortie dite de « consommation » liée à une sortie culturelle. Ces sorties doivent être en lien avec un fil rouge

pédagogique sur la durée du séjour. La culture est partout, sous différente forme, la proximité avec la ville de Lyon est un atout majeur dans cette quête de sensibilisation.

➤ C'est favoriser les activités culturelles :

De la même manière il est primordial de donner du sens aux sorties. Il faut favoriser dès que possible les échanges avec les différentes structures et associations de la ville (bibliothèque, cinéma...).

Permettre aux jeunes de faire des activités dans lesquelles ils pourront s'exprimer (rallye photo, peinture, musique, théâtre...)

Notre volonté est également de faire venir la culture au sein du centre de loisirs, à travers la venue d'intervenants qui présenteront leurs œuvres, leurs arts ainsi que leurs compétences.

Ces objectifs généraux seront évalués à l'aide d'indicateurs (quantitatif) et de critères (qualitatif), des observations seront également présent en compte.

Cette méthodologie permet de savoir si les objectifs ont été atteints complètement ou partiellement.

3. Modalités de mise en place du projet pédagogique.

3.1 Les modalités d'évaluation et bilan avec les enfants

- Les enfants : l'évaluation se fait avec les enfants tout au long de la journée. L'équipe d'animation reste attentive aux remarques et aux suggestions des enfants. Au moment du goûter, les enfants sont invités à s'exprimer à travers des outils sur leur vécu durant la journée.
- L'équipe : lors de nos différents bilans (debriefing de fin de journée, entretien de mi-séjour...), nous vérifions que nos outils sont adaptés pour atteindre nos objectifs auprès des enfants. L'équipe d'animation se fixe des critères pour évaluer les objectifs et les moyens mis en œuvre à l'aide d'indicateurs. Si un dysfonctionnement est constaté, l'équipe doit être réactive pour trouver rapidement le ou les réajustements nécessaires.

3.2 La journée type :

3-5 ans

Horaires	Temps
7h30 – 9h00	Temps d'accueil du matin
9h00-9h30	Passage aux toilettes Présentation de la journée Point sur la « forme » du jour
9h30-11h00	Activités
11h00-11h30	Rangement des activités Passage aux toilettes
11h30-12h30	Déjeuner
12h30-13h30	Temps d'accueil du midi (uniquement les mercredis)
12h15-14h45	Passage aux toilettes Sieste si besoin
13h00-13h30	Temps calme
13h30-14h00	Temps libre
14h00-15h30	Passage aux toilettes Activités Pour les 3-4 ans, les activités commencent de manière échelonnée au réveil de la sieste
15h30-16h00	Rangement Passage aux toilettes
16h00-16h30	Gouters Bilan de la journée
16h30-18h30	Temps d'accueil du soir Départs échelonnés

6-11 ans

Horaires	Temps
7h30 – 9h00	Temps d'accueil du matin
9h00-9h30	Présentation de la journée Débrief du l'humeur du jour
9h30-11h00	Activités
11h00-11h30	Rangement Temps libre
11h30-12h30	Déjeuner
12h30-13h30	Temps calme Temps d'accueil du midi (uniquement les mercredis)
13h30-14h00	Temps libre
14h00-15h30	Activités
15h30-16h00	Rangement
16h00-16h30	Gouter + bilan de la journée
16h30-18h30	Départs échelonnés

Ados

Horaires	Temps
7h30 – 9h00	Temps d'accueil du matin
9h00-9h30	Présentation de la journée Débrief du l'humeur du jour
9h30-11h00	Activités
11h00-11h30	Rangement Temps libre
11h30-12h30	Déjeuner
12h30-13h30	Temps calme Temps d'accueil du midi (uniquement les mercredis)
13h30-14h00	Temps libre
14h00-15h30	Activités
15h30-16h00	Rangement
16h00-16h30	Gouter + bilan de la journée
16h30-18h30	Départs échelonnés

3.3 L'équipe pédagogique

3.3.1 Constitution et rôle de la direction

- Un directeur, le coordinateur des accueils de loisirs, personne qualifiée et un directeur adjoint, qui ont pour fonction :
 - L'animation et la gestion d'équipe
 - La gestion financière, matériel, administratives et la facturation des différents services gravitant autour du centre de loisirs (restaurant scolaire, études)
 - La formation continue des animateurs et le suivi des animateurs stagiaires.
 - La relation avec les familles et leur inscription
 - La conception et la mise en œuvre du projet pédagogique
 - Il supervise la création, la mise en place des projets d'animation
 - Le contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité
 - Il est le garant de la sécurité morale physique et affective des enfants et des animateurs.

3.3.2 Constitution et rôle des animateurs

- Les animateurs :

Quotas d'animateurs qualifiés

Min 50% d'animateurs qualifiés (BAFA, BP...)

Max 30% d'animateurs stagiaires

Max 20% d'animateurs non qualifiés

Au-delà de l'effectif, les obligations en termes de qualification ne sont pas obligatoires.

Les rôles de l'animateurs sont :

- Sécurité physique et morale des mineurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre un projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique lui-même en cohérence avec le projet éducatif de la ville et dans le respect du cadre réglementaire.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Aptitude à sensibiliser à la laïcité
- Combattre la discrimination

L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale, physique et affective de chaque enfant. Elle est garante du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Elle s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'animation définis lors des différentes réunions de préparation.

3.4 Les règles de vie de l'équipe.

- Ne pas emmener ni consommer de l'alcool sur les lieux de l'accueil.
- Ne pas emmener ni consommer de produits illicites sur les lieux de l'accueil.
- Faire sa pause cigarette dans l'espace réservé aux fumeurs et jeter son mégot dans une poubelle. Ne pas fumer en présence de mineur accueilli au centre.
- Respecter ses collègues.
- Être ponctuel.
- Porter une tenue appropriée à un accueil de loisir.
- Avoir un langage correct, adapté à un public d'enfant ou d'adolescent : pas d'injure ni de vulgarité.
- Le téléphone portable ne doit être utilisé que dans le cadre des fonctions de l'animateur : diffusion de musique, Communication avec la direction, signaler un problème. Tout abus sera sanctionné par l'équipe de direction.

3.5 Les réunions et évaluations.

Dans le souci d'améliorer la qualité de l'accueil de loisirs, des réunions quotidiennes et hebdomadaires de l'équipe d'animation sont mises en place.

3.5.1 – Les réunions quotidiennes.

Chaque soir, l'équipe d'animation se réunit afin de réaliser un bilan de la journée. ce temps de réunion permet de revenir sur les points positifs et négatifs de la journée de corriger certains points d'organisation et de se préparer pour la journée du lendemain. une fiche à remplir sera distribuée aux animateurs avant la réunion afin que chacun puisse donner son opinion sur la journée (cf annexe : fiche de régulation).

3.5.2 – Les réunions hebdomadaires.

Chaque jeudi soir, l'équipe d'animation se réunit afin de dresser un bilan de la semaine écoulée. Lors de cette réunion, l'équipe doit traiter 2 aspects :

- L'aspect pédagogique : les objectifs fixés ont été atteints ?
- L'aspect organisationnel : les moyens mis en place sont-ils efficaces ?

Chaque semaine, des outils de bilan seront réalisés pour que l'équipe puisse évaluer les objectifs et les moyens mis en place.

3.5.3 – Les bilans individuels :

Trois bilans individuels seront mis en place durant le séjour : un bilan diagnostique avant le séjour, un bilan intermédiaire au milieu de séjour et un bilan final en fin de séjour.

Ces bilans permettront à chaque membre de l'équipe d'animation de connaître, d'appréhender et d'évaluer ses Objectifs personnels dans un souci d'évolution et de progression individuelle.

3.5.3.1 – L'évaluation diagnostique

Cette évaluation se fait lors de la première journée de préparation du séjour en présence de toute l'équipe d'animation. Un questionnaire sera distribué à chaque membre de l'équipe d'animation (cf. Annexe : fiche de renseignement). Cette première évaluation permettra de mieux connaître chaque animateur ses points faibles et ses points forts et de se fixer un objectif à atteindre pendant le séjour.

3.5.3.2 – L'évaluations intermédiaire

Cette évaluation individuelle aura lieu au milieu de ces jours en présence de la direction. Cette évaluation permettra de connaître la progression de l'animateur depuis le début du séjour. L'animateur devra tout d'abord s'auto-évaluer et remplir la fiche d'évaluation intermédiaire (annexe : évaluation intermédiaire). Lors de l'entretien virgule la direction fera un retour sur le travail de l'animateur.

3.5.3.3 – L'évaluation finale

Évaluation individuelle aura lieu en fin de séjour avec la direction. Le protocole d'évaluation sera le même que pour celui de l'évaluation intermédiaire, mais avec une fiche d'évaluation différente (cf. Annexe : évaluation finale).

Cela permettra à chaque animateur d'évaluer son travail tout au long du séjour, de connaître sa progression, les points à améliorer et savoir si son objectif personnel a été atteint.

4 En conclusion

Quelle que soit la période à laquelle l'enfant ou le jeune est accueilli il doit pouvoir :

- S'installer comme il veut.
- Se sentir à l'aise comme à la maison.
- Jouer, agir seul, en groupe et/ou avec un adulte, suivant son désir.
- Parler à quelqu'un, à un groupe de copains ou de copines.
- Parler tout seul.
- Se retirer du groupe, s'isoler, rêver.
- Ne rien faire.
- Proposer des activités ou des projets à réaliser individuellement ou collectivement.
- Prendre des initiatives et s'exprimer.
- Donner son avis sur les activités auxquelles il participa.
- Créer et faire développer son imagination.
- Respecter des règles de vie communes construites collectivement.
- Se reposer avec sa sucette et son « doudou ».

Il est important de permettre un choix d'activités variées et adaptées à son âge : jeux de société, jeux récréatifs, ateliers de création manuelle, activités scientifiques et techniques, activités d'expression mais aussi jeux à l'extérieur permettant l'exercice physique.

L'enfant est acteur de sa journée et respecté dans ses choix, il est le moteur de son programme d'activité qui ne lui a pas imposé par un adulte.

Par ailleurs, il faut se rappeler que chaque individu est unique et que tout enfant peut présenter des différences avec ses homologues de même âge. Il faut prendre en considération chaque enfant dans sa globalité.

En sommes, nous devons essayer de satisfaire à respecter les besoins des enfants pour chaque période à travers notre programme, nos activités, nos sorties et nos temps forts. Notre rôle et notre mission est d'accompagner chaque enfant vers l'autonomie et la citoyenneté.